

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

20 septembre 2019

Date d'affichage :

3 octobre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **26 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 20 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (jusqu'à la question n° 19), MM. FREGONESE, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

absente à partir de la question n° 20

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Suzanne MACHANEK

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal Délégué

absent jusqu'à la question n° 4

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

M. Jean-Claude ZICOLA, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Pierrick VERMOREL

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2019**

QUESTION N° 27

OBJET : Rétrocession d'un ensemble de parcelles à la Commune par l'EPF SMAF

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 11 septembre 2019.

L'EPF SMAF Auvergne a acquis pour le compte de la Commune de Riom les parcelles cadastrées (détaillées dans le tableau joint en annexe) :

- AI n° 282 et 284
- AV n° 22
- AV n° 278
- AV n° 371 (lots 3-7-10-11-15-18-19-20-26-27-28)
- AI n° 471
- BP n° 105 et 109
- BT n° 107
- CD n° 64-66-67

Le prix de cession hors TVA s'élève à 1 227 644,14 € (dont 438,98 € de frais de procédure). Sur ce montant s'ajoutent des frais d'actualisation pour 878,58 € dont le calcul a été arrêté au 31 mars 2020 et une TVA sur marge de 85,63 € et sur prix total de 89 800,56 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises de 1 318 408,91 €.

La Commune de Riom a réglé à l'EPF SMAF Auvergne 1 222 564,11 € au titre des participations (participation 2019 incluse). Le restant dû est donc de 95 844,80 €.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de procéder à l'acquisition de ces biens afin d'être en capacité de disposer du foncier et d'y poursuivre les objectifs d'aménagement initiaux. Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider l'acquisition par acte notarié des immeubles cadastrés AI n° 282 et 284, AV n° 22, AV n° 278, AV n° 371 (lots 3-7-10-11-15-18-19-20-26-27-28), AI n° 471, BP n° 105 et 109, BT n° 107, et CD n° 64-66-67**
- **accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire,**
- **désigner Maître Tissandier pour rédiger l'acte.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 26 septembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL